

Projet de parc éolien sur la commune de Longèves (17)



Réunion d'information

Jeudi 3 septembre 2026



Ferme éolienne Neveuses

SOMMAIRE

- POURQUOI INSTALLER DES ENERGIES RENOUVELABLES
- PRESENTATION DE LA SOCIETE ENERGIETEAM
- ETAT DES LIEUX DU SITE
- LE PROJET
- IMPACTS PREVISIONNELS ET MESURES
- RETOMBEEES ECONOMIQUES
- PLANNING PREVISIONNEL

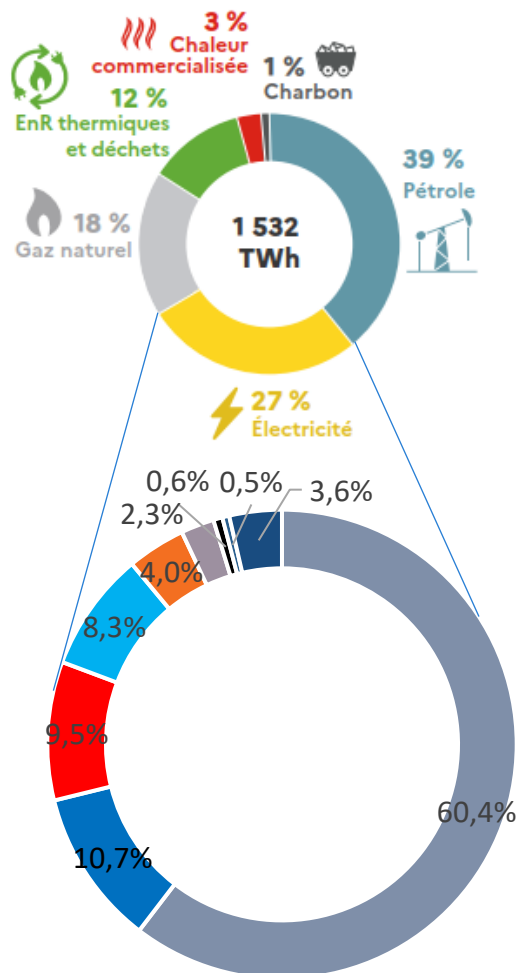


Pourquoi déployer des Énergies Renouvelables ?



Origine de l'énergie consommée en France

Consommation finale à usage énergétique par énergie en 2022



► Le pétrole reste de loin la première énergie consommée, principalement en raison des transports : il représente près de 4 kWh consommés sur 10.

► L'électricité arrive en deuxième position avec environ un quart de la consommation finale. Elle est particulièrement importante dans le résidentiel, le tertiaire et l'industrie.

► Le gaz naturel représente environ 18 %, notamment pour le chauffage et les usages industriels.

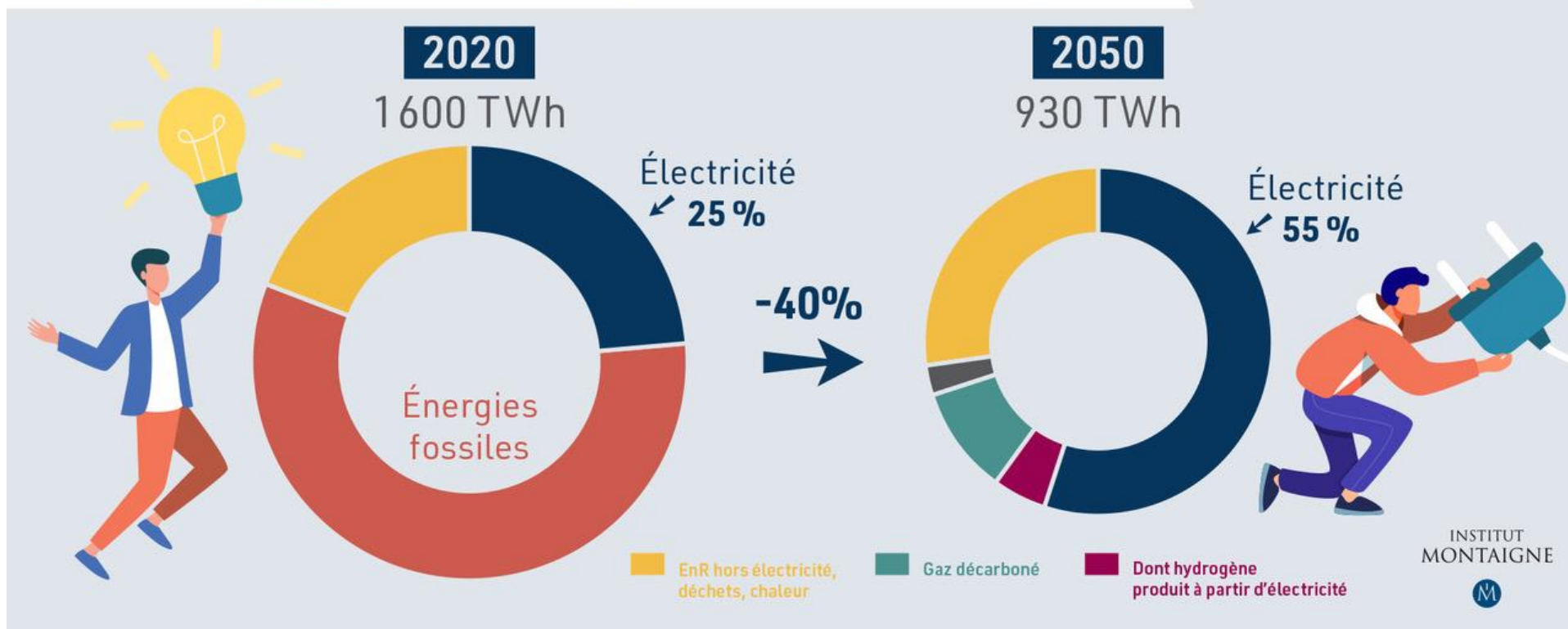
► Les énergies renouvelables thermiques et les déchets représentent environ 12 à 14 % de la consommation finale. Cela comprend notamment le bois-énergie, les pompes à chaleur, les biocarburants et le biogaz.

► Le charbon est désormais marginal dans la consommation finale énergétique française.

Les Objectifs pour 20250



Consommation d'énergie finale en France (en térawatt/heure)



En 2024 : Les données officielles indiquent également que **59,6 %** de l'énergie finale à usage énergétique provient de sources fossiles en 2024, en incluant les usages indirects via l'électricité et la chaleur.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

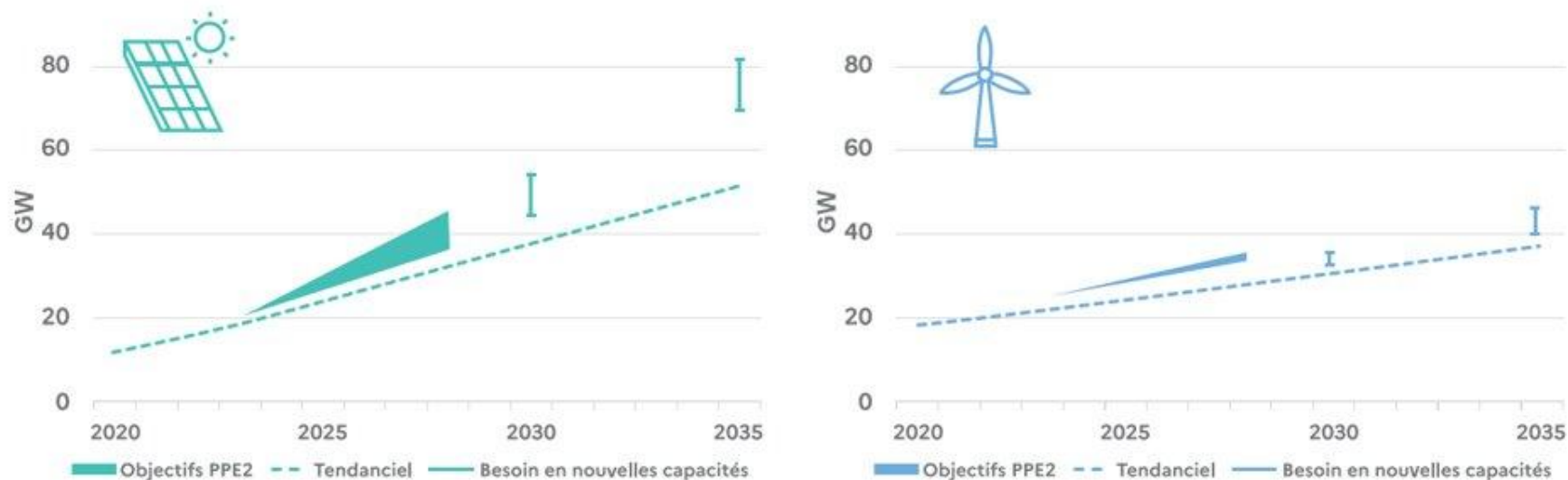


FIGURE 11. Trajectoire de développement des énergies renouvelables terrestres en GW (Source : modélisations DGEC)

- Multiplication par 4 de la puissance installée photovoltaïque
- **Multiplication par 2 de la puissance installée éolienne**
- Augmentation de 20% de la puissance installée hydroélectrique

la PPE 3 (février 2026) confirme donc que l'éolien terrestre fait partie des moyens nécessaires pour accompagner l'augmentation des besoins électriques et la décarbonation du mix énergétique français.

Pourquoi déployer des Énergies Renouvelables

- Le principal enjeu est donc désormais de **remplacer progressivement les combustibles fossiles par des usages électriques décarbonés**, ce qui implique d'augmenter durablement la production d'électricité.
- Cette électrification permettrait également de réduire la dépendance de la France aux importations d'hydrocarbures : RTE estime qu'elle pourrait contribuer à réduire de près de **500 TWh les importations de combustibles fossiles à l'horizon 2035**.
- Les énergies renouvelables constituent, avec le nucléaire, l'un des deux piliers de cette production électrique bas-carbone et permettent de **diversifier le parc de production**.
En 2025, les renouvelables ont représenté **27 % de la production électrique française**, tandis que la production bas-carbone a atteint **95,2 %**.
- Le développement de l'éolien participe ainsi à répondre à la hausse attendue des besoins électriques tout en limitant le recours aux énergies fossiles et en renforçant la **souveraineté énergétique** du pays.

PRESENTATION DE LA SOCIETE



ENERGIETEAM, ACTEUR MAJEUR DE L'ÉOLIEN

3^{ème} exploitant français en électricité éolienne, 1^{er} exploitant français indépendant assurant régulièrement 2% de la production nationale d'électricité.



6
agences en
France



550
éoliennes



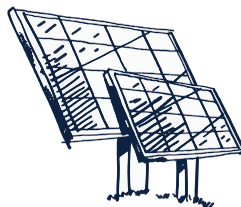
140
salariés



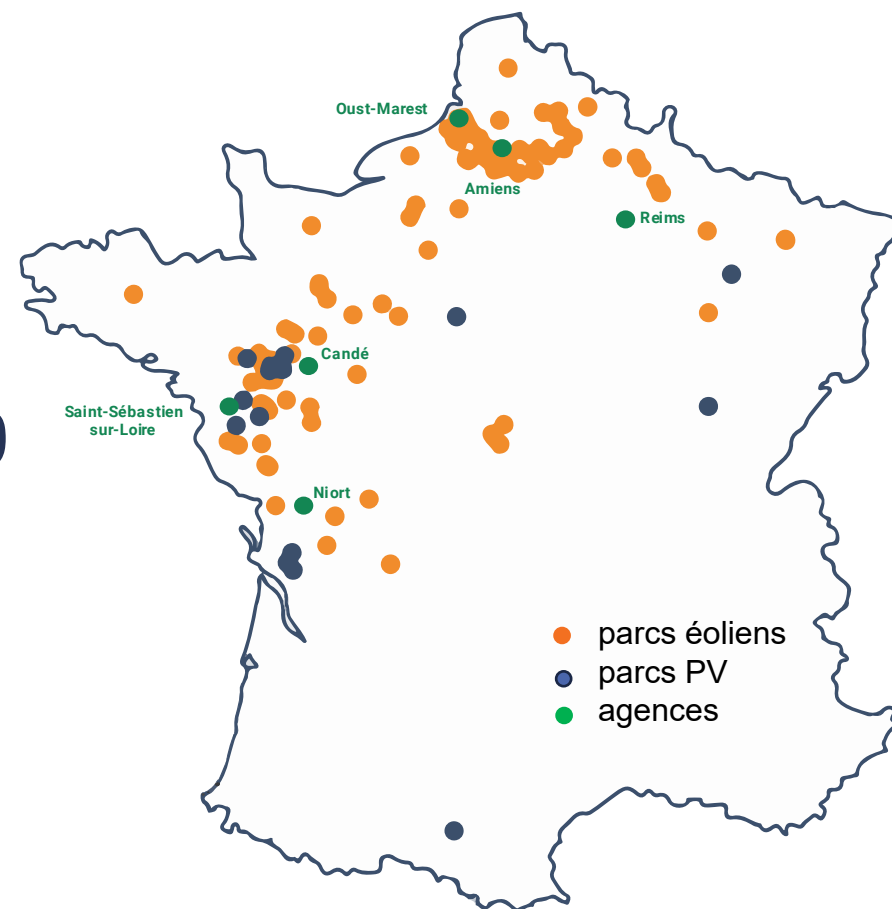
1 300 000
conso annuelle/hab



1 530 MW
puissance totale



80 MWc
photovoltaïque



UNE PRODUCTION DIVERSIFIEE

- 🌀 Pour réussir la transition énergétique des territoires, nous accompagnons les élus vers une production diversifiée d'énergies renouvelables avec des projets éoliens, photovoltaïques et du stockage d'énergie.
- 🌀 Pour adapter au mieux les capacités de production aux sites concernés, nous présentons aux élus et aux agriculteurs plusieurs types d'implantations photovoltaïques
 - au sol, sur des toitures d'écoles, de salles des fêtes ou des ombrières pour parkings à voitures ou vélos
 - sur des terrains dégradés, des sites dégradés, des friches...
- 🌀 Nous exploitons 80 MWc de photovoltaïque, 1370 MW d'éolien et 130 MW de stockage d'énergie.

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

DÉVELOPPEMENT



Une équipe proche
des acteurs
du territoire



CONSTRUCTION



Une équipe
expérimentée
sur les chantiers



EXPLOITATION



Une équipe
experte dans la
gestion technique



DÉMANTÈLEMENT



Remise en état
du site



RÉÉQUIPEMENT



Nouveau projet
Optimisation
du potentiel



LA CONSTRUCTION DE NOS PARCS

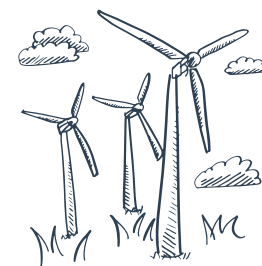


- 🌀 Nous organisons des réunions préalables au chantier avec les élus, les propriétaires exploitants et les entreprises qui vont intervenir
- 🌀 Nous distribuons des plaquettes pour informer les habitants du calendrier des travaux
- 🌀 Nos chargés de construction privilégient les entreprises du territoire pour réaliser les travaux du parc
- 🌀 Les travaux ne débutent pas pendant les périodes de nidification
- 🌀 Nous créons ou aménageons les chemins pour accéder aux éoliennes
- 🌀 Nous rendons aux agriculteurs leurs terres après le chantier et les indemnisons d'éventuels manquements
- 🌀 Si des habitants rencontrent des difficultés de réception de télévision, nous envoyons un antenniste pour remédier au problème.
- 🌀 Quelques mois après la fin d'un chantier nous remettons en état les abords du parc et refaisons les chemins.



Nos chargés d'exploitation veillent à optimiser la production de nos parcs éoliens

- 🌀 Ils suivent en temps réel la production de la totalité de nos parcs en exploitation 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24
 - Dans nos 5 centres de conduite de Oust-Marest, Amiens, Reims, Candé et Niort
 - Avec les constructeurs de machines
 - Avec les services de l'Etat
 - Avec le gestionnaire de réseau
- 🌀 Ils réalisent des contrôles réguliers avec les services de l'Etat
- 🌀 Ils effectuent des contrôles acoustiques pour être toujours en conformité avec l'administration
- 🌀 Ils réalisent des contrôles avifaunes et arrêtent les éoliennes le soir au printemps, pour ne pas gêner les chauves-souris lorsqu'elles sortent pour se nourrir.



LE DÉMANTÈLEMENT D'UN PARC

Si le parc devait être démantelé :

- 🕒 La loi du 11 juillet 2023 oblige les développeurs à provisionner 75 000 € par éolienne, majoré de 25 000 € par MW au-dessus de 2 MW (à la mise en service du parc)
- 🕒 Les plateformes des éoliennes sont remises en état
- 🕒 Les fondations sont complètement démantelées
- 🕒 Une éolienne en fin de vie est recyclable à 95% (source ADEME) ou réutilisable à 100%
- 🕒 Les pales sont recyclées ou incinérées, en substitution de combustible fossile (elles ne sont pas enterrées sous terre !)



HISTORIQUE DU PROJET

- ⌚ 2018 : Mise en service industriel du premier parc éolien de Longèves (3 éoliennes de type N117).
- ⌚ Juillet 2018 : Identification d'une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) pour un projet éolien complémentaire.
- ⌚ Décembre 2018 : Présentation du projet d'extension en mairie de Longèves.
- ⌚ 12 septembre 2022 : Délibération favorable de la commune de Longèves.
- ⌚ Janvier 2023: Lancement de la campagne de réalisation des inventaires écologiques.
- ⌚ Novembre 2023 à mai 2024 : Campagne de mesures acoustiques.
- ⌚ 23 octobre 2024 : Classement des parcelles d'implantation en ZAEnR (délibération)
- ⌚ Mars et Novembre 2024 : Réalisation de la campagne photographique (panorama)
- ⌚ Décembre 2024 : Détermination de la variante cible pour impacts et mesures
- ⌚ 14 Janvier 2025 : Présentation du projet en réunion de pré-cadrage à Périgny (17)
- ⌚ 18 février 2025 : Présentation du projet aux responsables du PNR Marais Poitevin
- ⌚ 24 Février 2025 : Permanence publique et comité de pilotage
- ⌚ 28 mars 2025 : Présentation du projet en pôle départemental des énergies renouvelables





HISTORIQUE DU PROJET

- 🕒 Février 2026 : Envoi du RNT à la commune du projet et aux communes limitrophes
- 🕒 Mars 2026 : Dépôt du dossier en Préfecture (plateforme GUNenv : Guichet unique numérique)
- 🕒 Juin 2026 : Recevabilité du dossier et lancement de la phase de consultation parallélisée
- 🕒 3 septembre au 3 décembre 2026 : Phase d'enquête publique (3 mois) et réunion d'information



ETAT DES LIEUX DU SITE

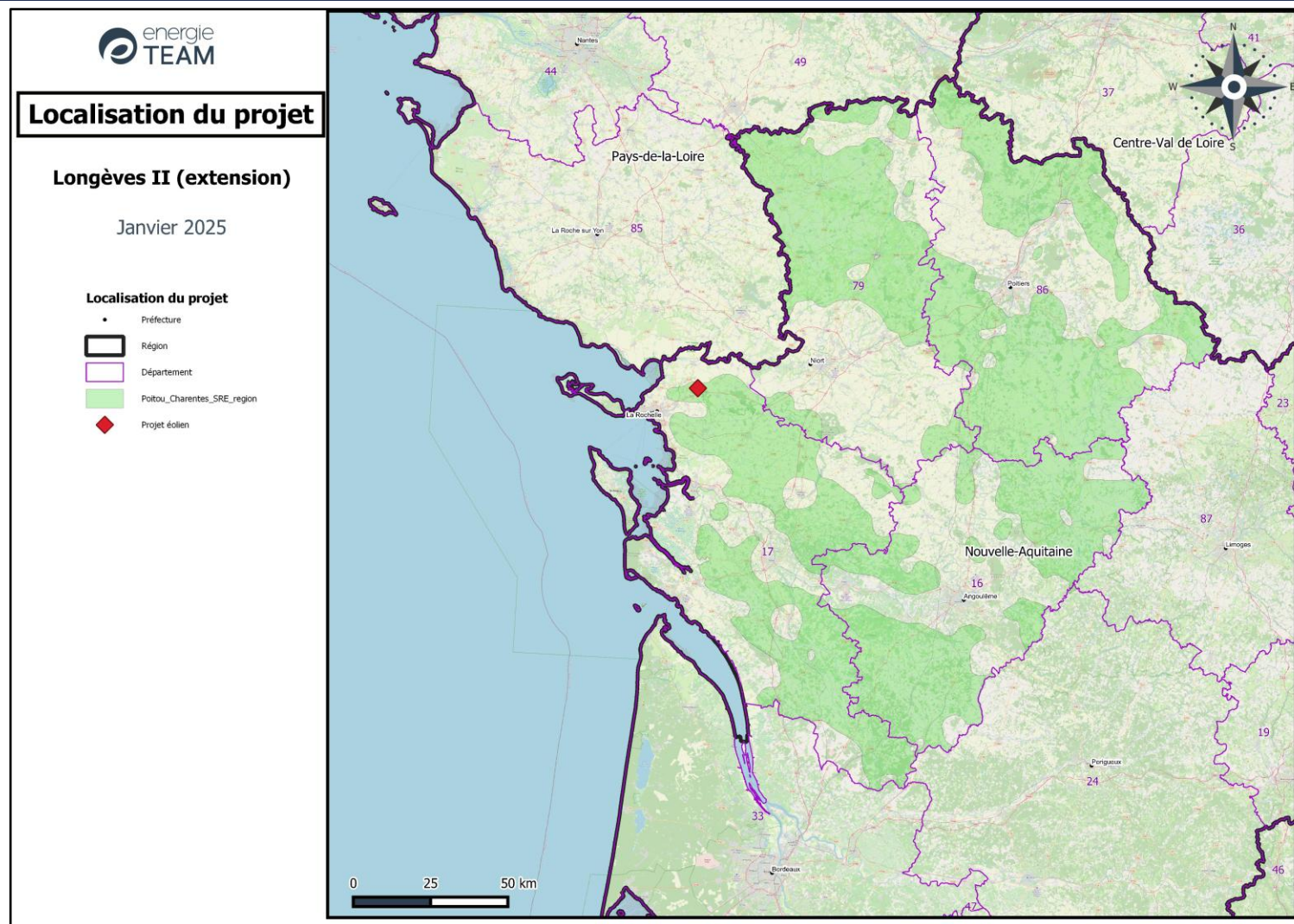


DESCRIPTION DU SITE



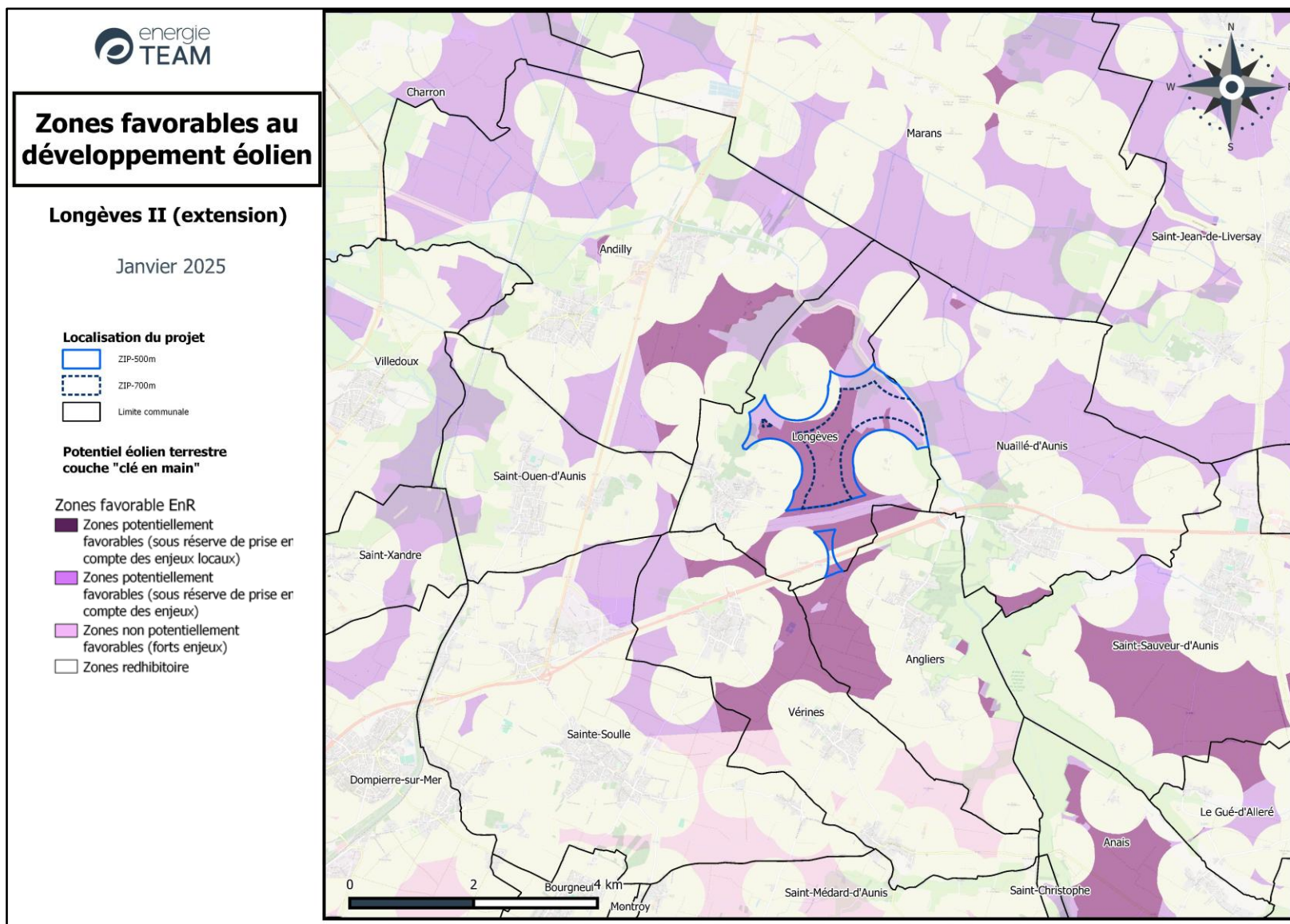
- ☉ Situé au sein du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin en pays d'Aunis, le site d'étude, est caractérisé par une vaste plaine agricole marquée, de part et d'autre, par la présence du marais de Torset et du marais de Nuillé.
- ☉ Plusieurs parcs éoliens existants ou en projet ponctuent le territoire d'étude. Ils s'implantent essentiellement en Charente-Maritime. L'éolien semble donc être un motif présent lors du parcours des différentes aires d'études.
- ☉ Territoire compatible avec le développement d'un projet éolien (SRE/Cerema)
- ☉ **Le projet est situé en dehors des zones rédhibitoires du schéma éolien du PNR**

LOCALISATION DU PROJET AU SEIN DU SRE



Projet au sein d'une zone favorable du schéma régional éolien

LOCALISATION DU SITE DANS LES ZONES DE DEVELOPPEMENT ENR



CONTEXTE EOLIEN – Aire d'étude éloignée (20 km)

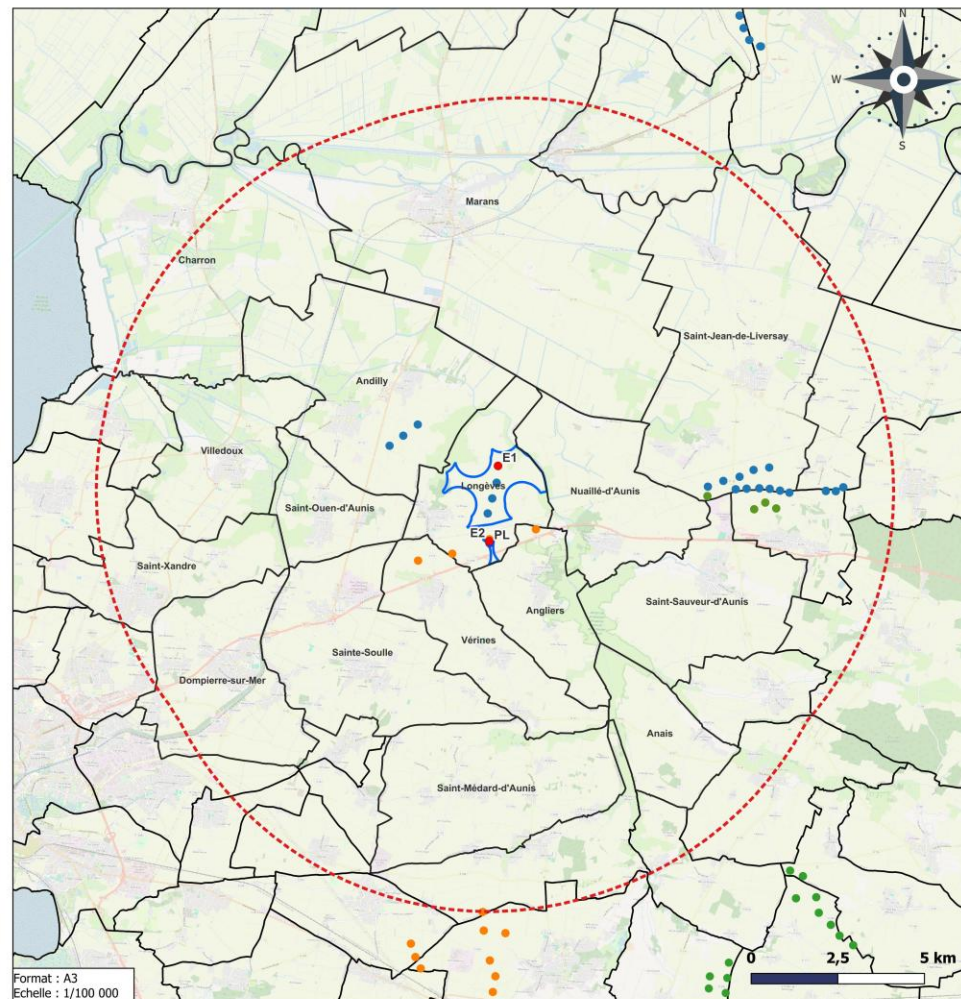
Projet de Longèves II Contexte éolien

Ferme éolienne
Neveuses

Longèves (17)

Juillet 2026

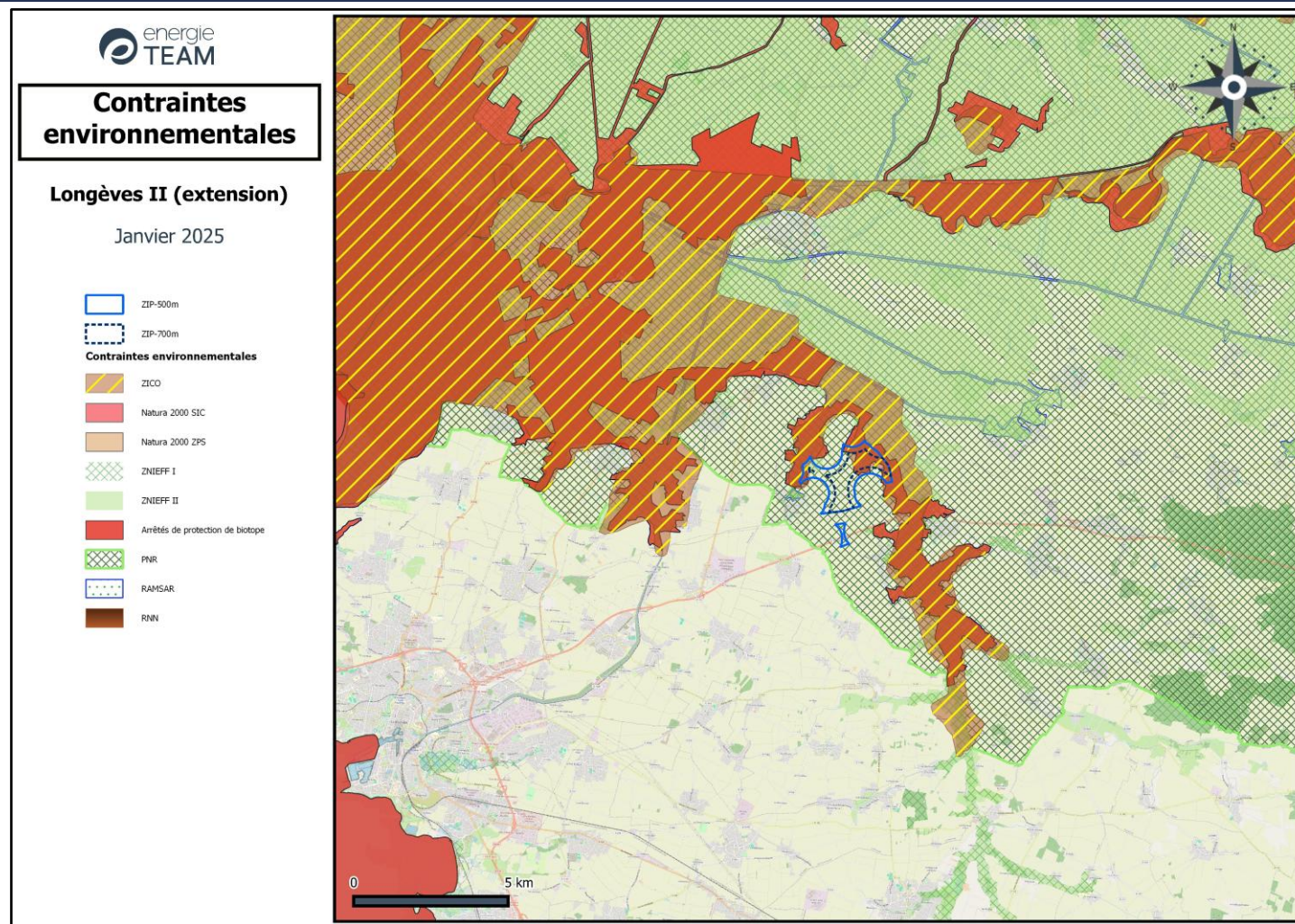
- Limite communale
 - Poste de livraison
 - Éolienne du projet de Longèves II
- Contexte éolien : OREOL**
- En exploitation
 - En construction
 - En attente de construction
 - En instruction
- ▬ Périmètre de l'aide d'étude rapprochée (+/- 10 km)



Densification du pôle éolien existant

Extension du parc éolien en service de Longèves (Mise en service en 2018)

ZONAGES REGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX



**Zone d'implantation située à proximité de zones à enjeux
(principalement liées aux marais du PNR)**

PLANNING DES INVENTAIRES ECOLOGIQUES (NCA Environnement)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE RÉALISATION

	2022	2023												2024				
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai
ETUDE ECOLOGIQUE																		
Phase Terrain																		
Rédaction de l'état initial																		
Rédaction des impacts/mesures																		
Relecture / Echanges avec le Maître d'Ouvrage																		

	Terrain
	Rédaction
	Rendu
	Réception de l'implantation définitive

Inventaires terrains et suivi chiroptères en altitude réalisés principalement en 2023

III. 4. Plan de campagne d'inventaire

Les prospections se baseront sur le cycle biologique des espèces ciblées, en recherchant les périodes les plus favorables à leur observation. Les investigations pourront démarrer à partir de décembre 2022.

TAXONS	2022	2023											
	Déc.	Janv.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore / Habitats													
Oiseaux nicheurs													
Oiseaux migrateurs													
Oiseaux hivernants													
Chiroptères													
Amphibiens													
Reptiles													
Insectes													
Autres mammifères													

Début des investigations

Fin des investigations

ETAT INITIAL DES ENJEUX ECOLOGIQUES FLORE / HABITATS

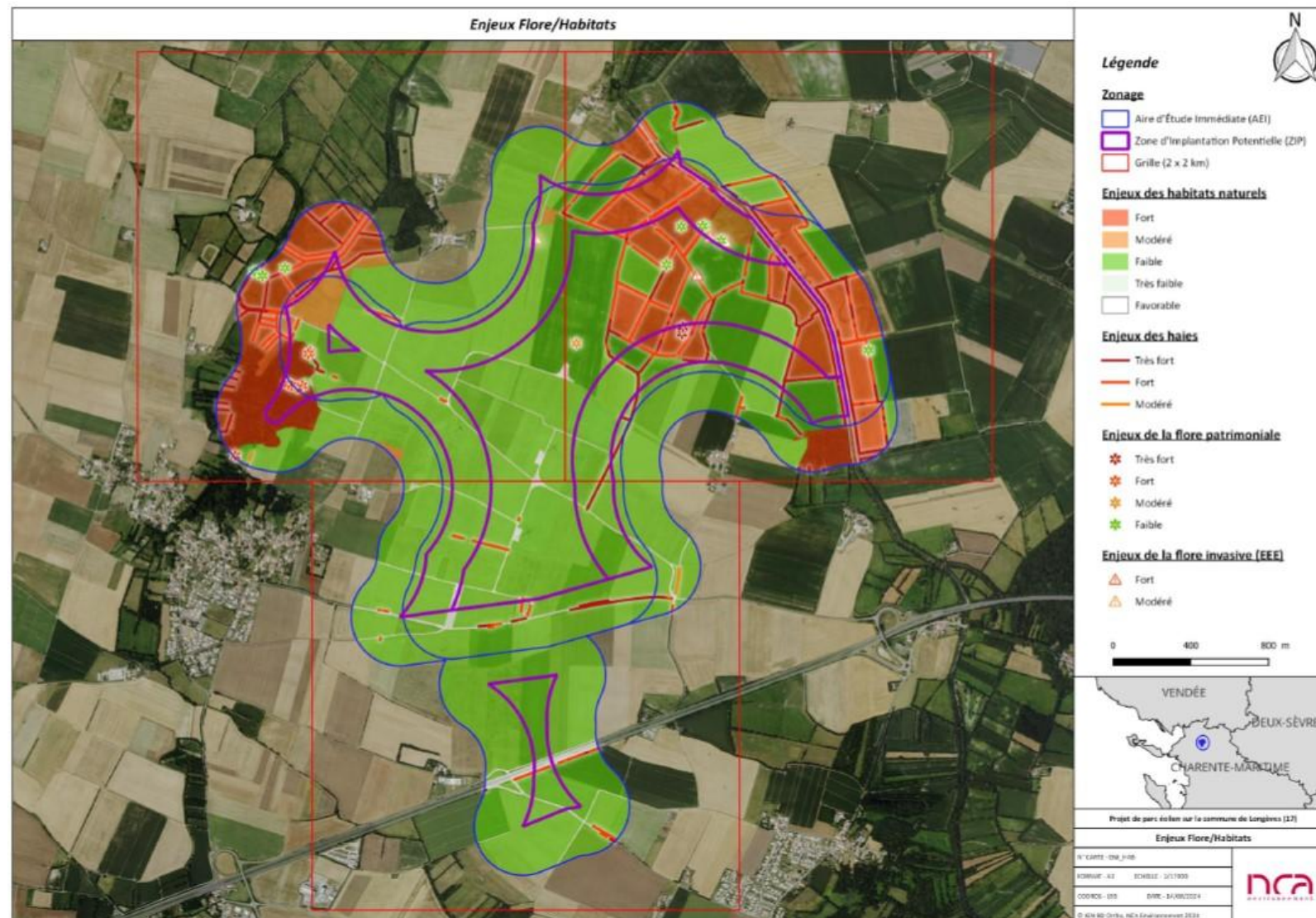


Figure 28 : Enjeux des habitats naturels et de la flore sur la zone d'étude
(Source : NCA environnement)

ETAT INITIAL DES ENJEUX ECOLOGIQUES CHIROPTERE

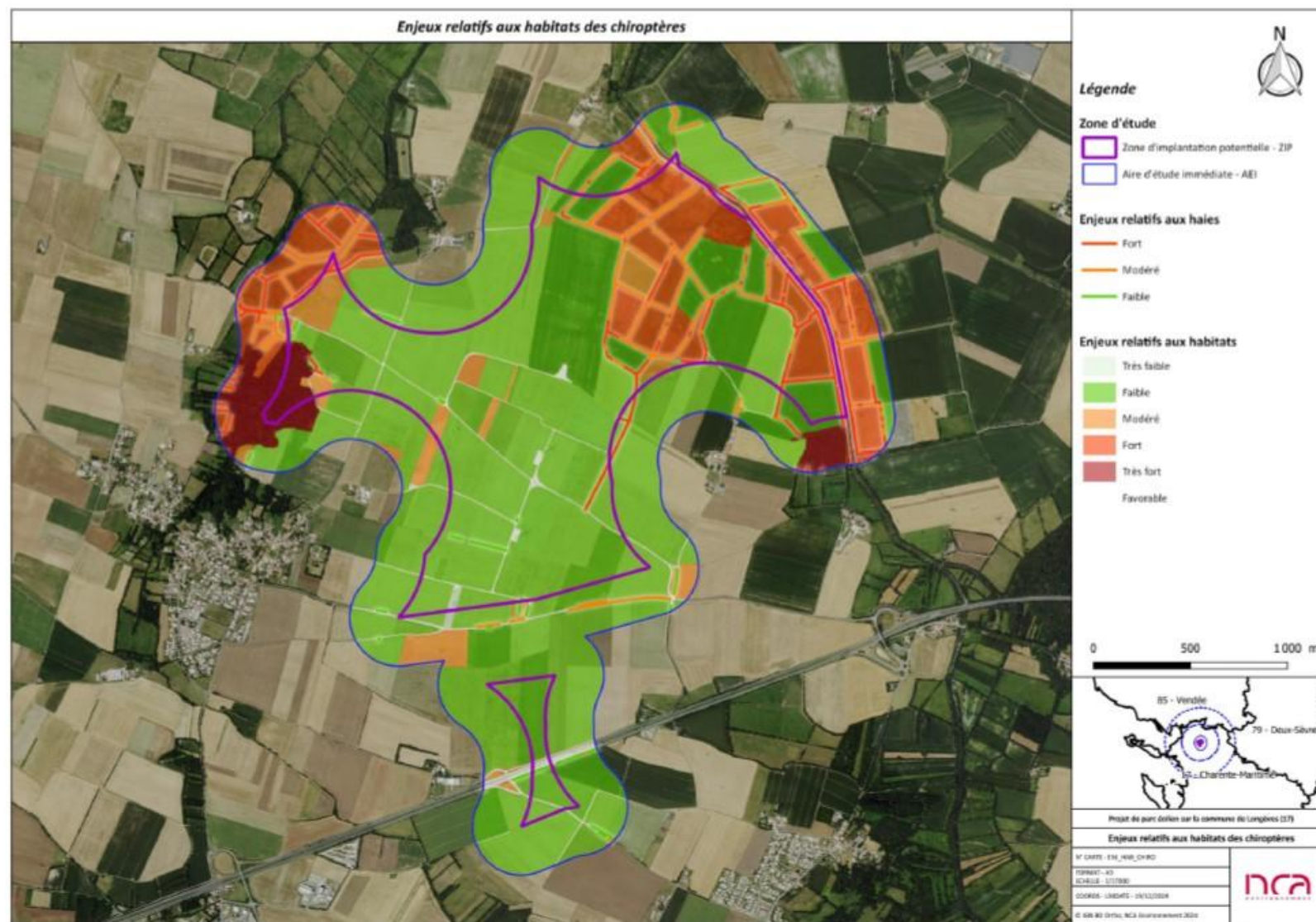


Figure 151 : Enjeux relatifs aux habitats des chiroptères
(Source : © NCA environnement)

ETAT INITIAL DES ENJEUX ECOLOGIQUES GLOBAUX

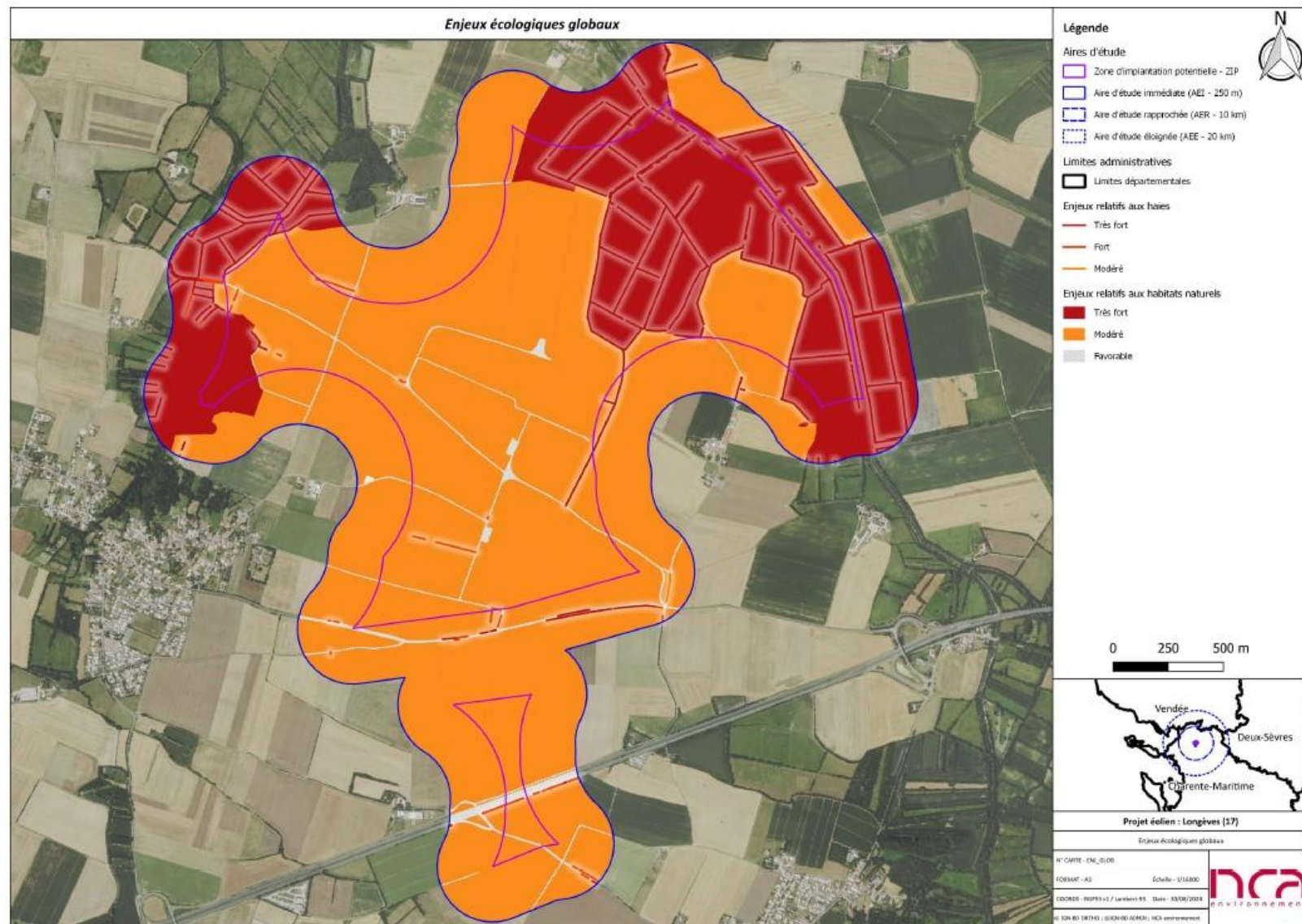
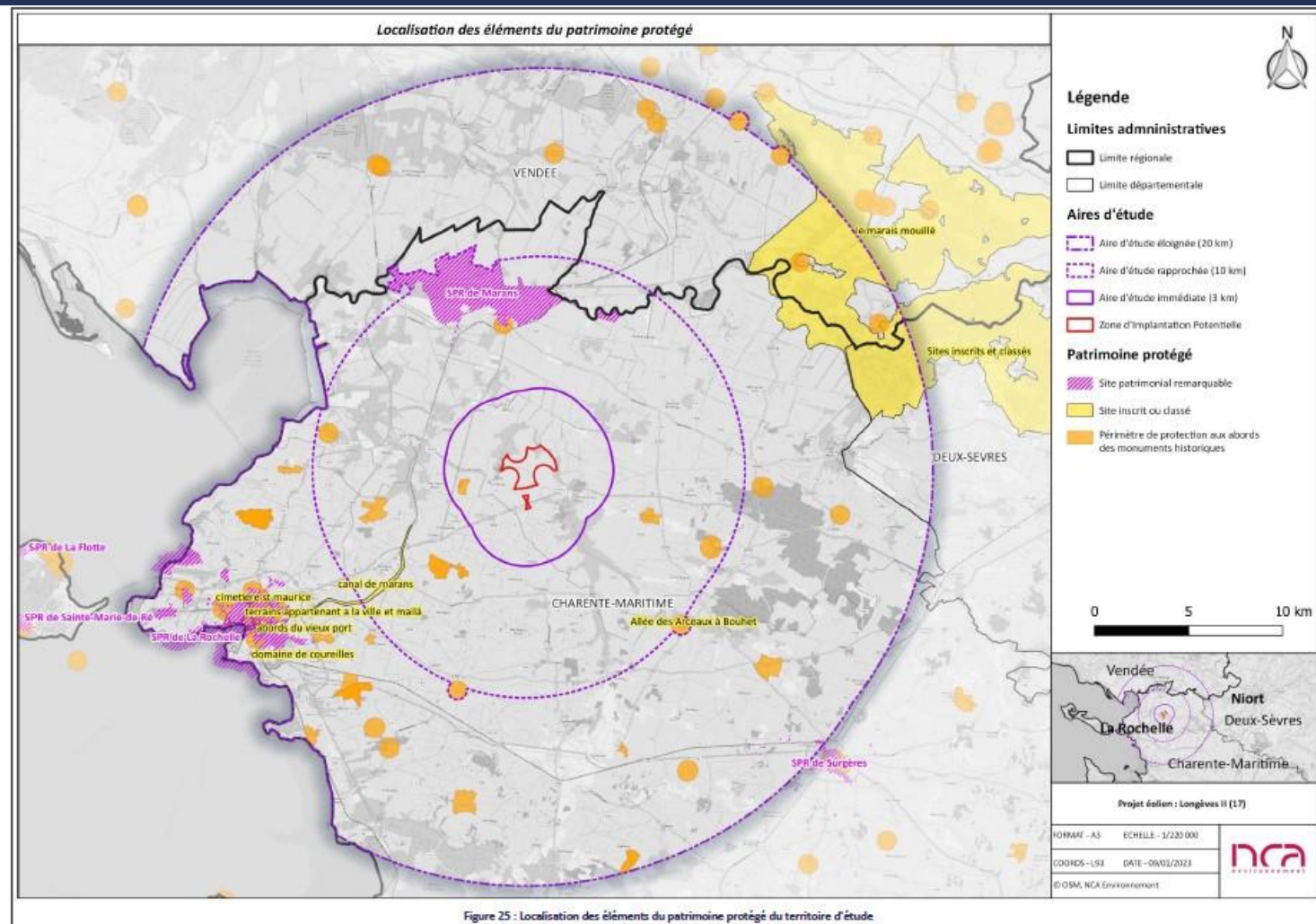


Figure 174 : Enjeux écologiques globaux
(Source : ©NCA environnement)

SONDAGES ZONES HUMIDES - RESULTATS



ETAT INITIAL DES ENJEUX PAYSAGERS MONUMENTS HISTORIQUES



Pas de sensibilité forte ou modérée dans l'aire d'étude immédiate
(présence uniquement d'une motte féodale entourée de boisements)

ETAT INITIAL DES ENJEUX PAYSAGERS SITES PROTEGES DE LA ROCHELLE

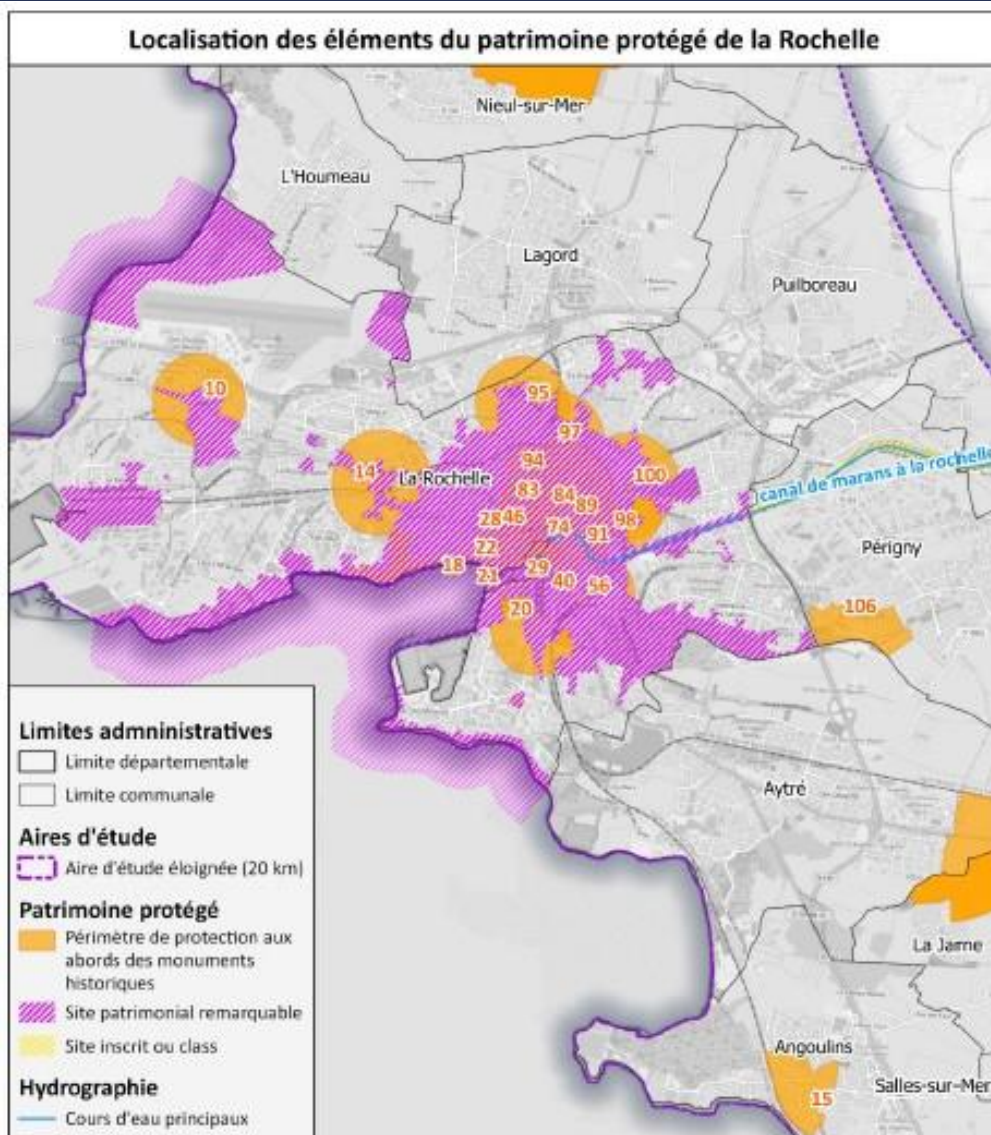


Figure 46 : Localisation des éléments du patrimoine protégé de la ville de la Rochelle

La Rochelle, ville portuaire située sur la côte ouest de la France, est présentée comme un trésor d'histoire et d'architecture. Son site patrimonial remarquable se dévoile à travers un mélange captivant d'éléments remarquables tel que

- Les Tours de La Rochelle
- Le Vieux-Port
- L'Hôtel de Ville
- Les fortifications

Tous les sites inscrits ou classés de La Rochelle sont situés dans un contexte paysager similaire. **Ils ne sont pas sensibles à la réalisation du projet éolien de Longèves II situé à 17 km à vol d'oiseau.**

LE PROJET



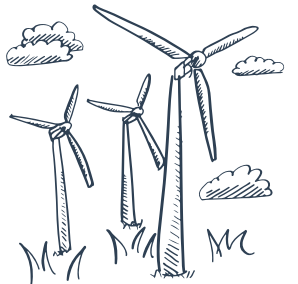
LE PROJET PRESSENTI

🌀 Le parc en service (Parc éolien de Longèves) :

- 🌀 3 éoliennes de **149,5** mètres de hauteur en bout de pale, d'une puissance de **3 MW**, modèle Nordex N117.
- 🌀 9 MW au global pour une production de 25 325 MWh/an

🌀 Le nouveau projet de Longèves 2 (Ferme Eolienne Neveuses) :

- 🌀 2 éoliennes de **149,5 m (E2) & 157,5 m (E1)** de hauteur en bout de pale en configuration **N117** ou **150 m (E1 et E2)** en **V117**
- 🌀 Une puissance entre **3,6 et 4,2 MW** par machine (entre 7,2 et 8,4 MW au total)
- 🌀 Une production de **18 015 MWh/an (configuration N117)**
- 🌀 Equivalent à la consommation annuelle en électricité (chauffage compris) de **5680 habitants**



CHOIX DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

Zone d'Implantation Potentielle

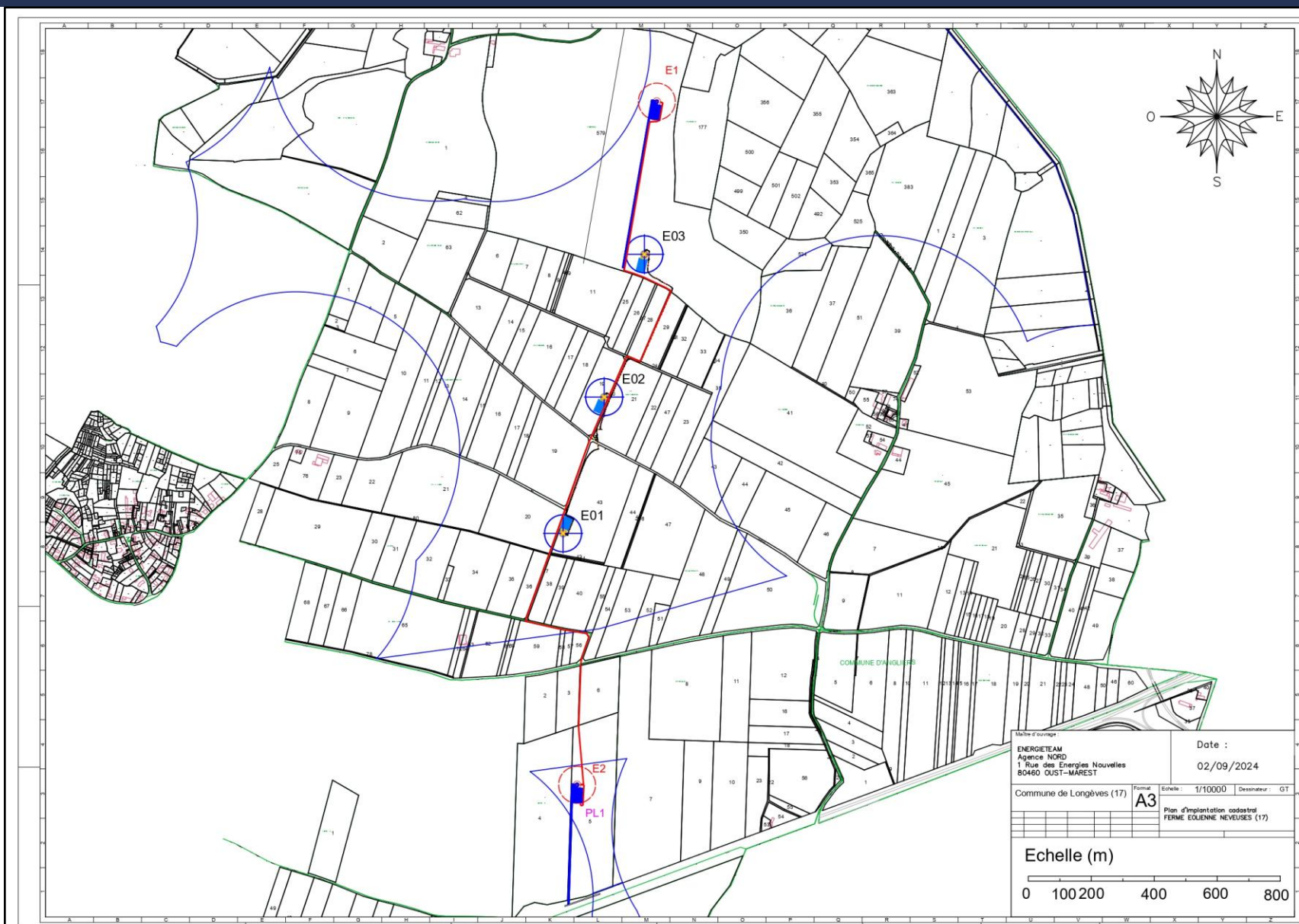
**Longèves II
(extension)**

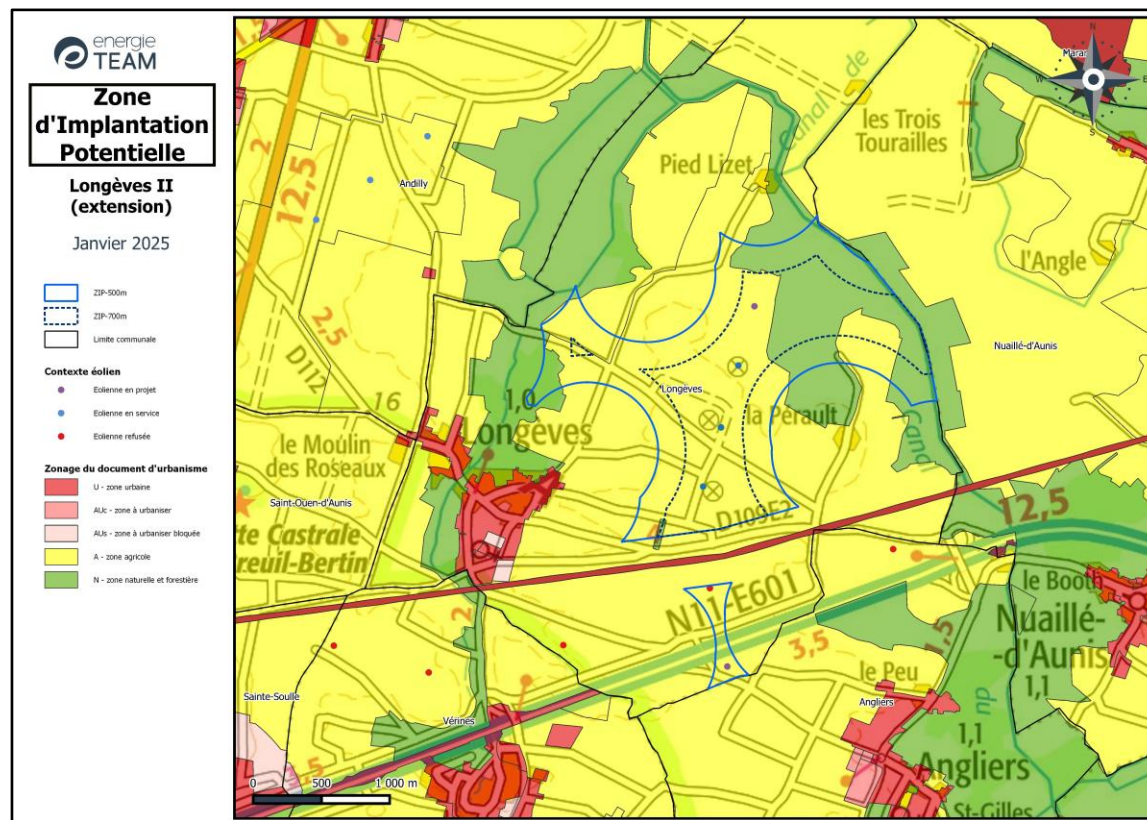
Janvier 2025

-  ZIP-500m
-  ZIP-700m
-  Limite communale
- Eolienne (OREOL)**
 -  Parc éolien de Longèves (en service)
 -  Eolienne du projet d'extension



CHOIX DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

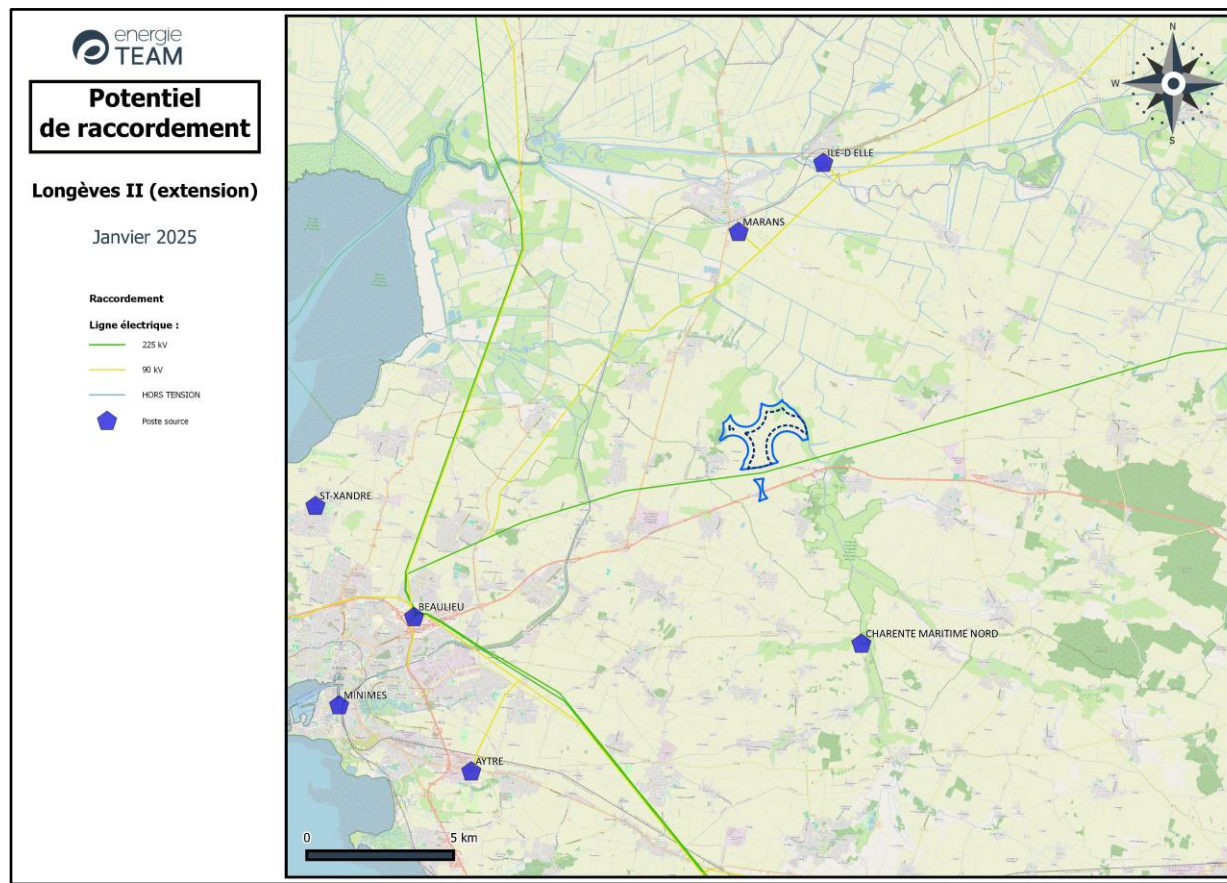




PLUi Aunis Atlantique : Longèves

- En vigueur depuis le 19/05/2021 et révisé en 2023.
- Sont autorisés en zone agricole « les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (...) ».

RACCORDEMENT ELECTRIQUE EXTERNE

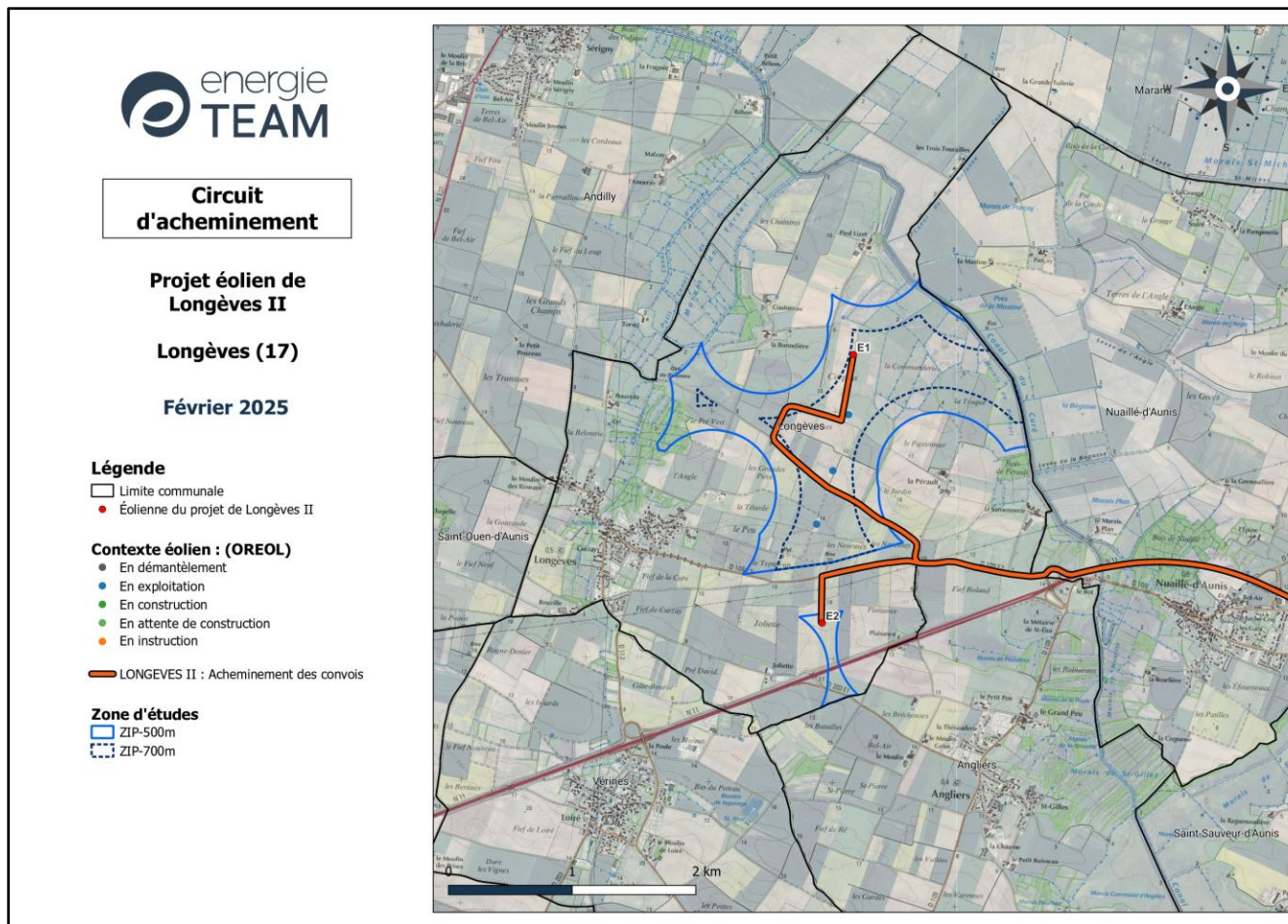


⌚ **PS de MARANS** (7 km) pour le parc éolien en service mais saturé pour le projet d'extension

⌚ **PS de CHARENTE MARITIME NORD** (8 km) en cours de création (160 MW) ; prévu pour 2031,

⌚ **Raccordement en départ direct sur ligne HTA** (8km) ; 8 MW de disponible.

ACHEMINEMENT PRESSENTI



🕒 Accès au parc via N11 sortie D109E1 en direction de Longèves/Angliers/Vérines puis utilisation des chemins ruraux

IMPACTS PREVISIONNELS ET MESURES



CONCLUSIONS SUR LES CHIROPTERES

La zone de projet présente globalement les caractéristiques d'une zone de chasse et de transit avec un potentiel de gîte limité à quelques arbres dans les haies et aux boisements de l'AEI (enjeu modéré à très fort).

L'étude comparative des activités relevées en actif et en passif tend à montrer une utilisation plus marquée des **lisières et des haies** pour la chasse, ainsi qu'une proximité des **habitats humides**. Ainsi un **enjeu modéré à fort** a été attribué à ces derniers.

Les habitats ouverts les plus susceptibles de présenter de la ressource alimentaire favorable aux chiroptères se sont vu attribuer un enjeu modéré. **Les cultures intensives avec un intérêt diffus pour l'alimentation des chiroptères se sont vu attribuer un enjeu faible.**

CONCLUSIONS SUR LES CHIROPTERES – Plan d'arrêt (bridage nocturne)

Le seul impact de l'éolien potentiellement notable attendu envers les Chiroptères est une mortalité causée par un risque de collision ou de barotraumatisme,

Considérant l'ensemble de ces constats, une mesure de bridage préventive des éoliennes est proposée dans le but de réduire autant que possible l'impact brut de mortalité par collision ou barotraumatisme sur le parc sachant que les deux nouvelles éoliennes vont augmenter les risques.

Tableau 155 : Plan de bridage nocturne des éoliennes

(Source : NCA environnement)

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.
Vent	$\leq 3,5$ m/s	$\leq 5,3$ m/s	$\leq 6,3$ m/s	$\leq 6,3$ m/s	$\leq 6,3$ m/s	$\leq 6,3$ m/s	$\leq 6,3$ m/s
T°C	$\geq 10^{\circ}\text{C}$	$\geq 10^{\circ}\text{C}$	$\geq 10^{\circ}\text{C}$	$\geq 10^{\circ}\text{C}$	$\geq 10^{\circ}\text{C}$	$\geq 10^{\circ}\text{C}$	$\geq 10^{\circ}\text{C}$
Heure de début à partir du coucher du soleil	+0,5	0	0	0	0	0	0
Heure de fin à partir du lever du soleil	-1,5	-1	0	0	0	0	-0,5
Nombre de contacts non couverts en 2023	2	9	0	1	0	9	4
% couverture activité 2023	75%	75%	100%	99%	-	95%	43%
Couverture totale sur 2023	96,1 %						

Le taux de couverture globale du bridage dépasse les 90% (96,1 %), ce qui est conforme aux dernières recommandations scientifiques (projet APOCOPE), Les paramètres de ce bridage ont été définis en prenant en compte les données présentées de 2023 ainsi que celles récoltées lors de suivis antérieurs menés sur l'éolienne E1 (2021) et E3 (2022).

CONCLUSIONS SUR L'AVIFAUNE

Période de nidification :

Les **enjeux** des habitats de la ZIP varient de **favorable à très fort** au regard de l'utilisation possible ou avérée des espèces contactées au cours des inventaires et de celles répertoriées dans les recherches bibliographiques.

Période de migration :

Les **enjeux** des habitats de la ZIP varient de **favorable à fort** au regard de l'utilisation possible ou avérée des espèces contactées au cours des inventaires et de celles répertoriées dans les recherches bibliographiques.

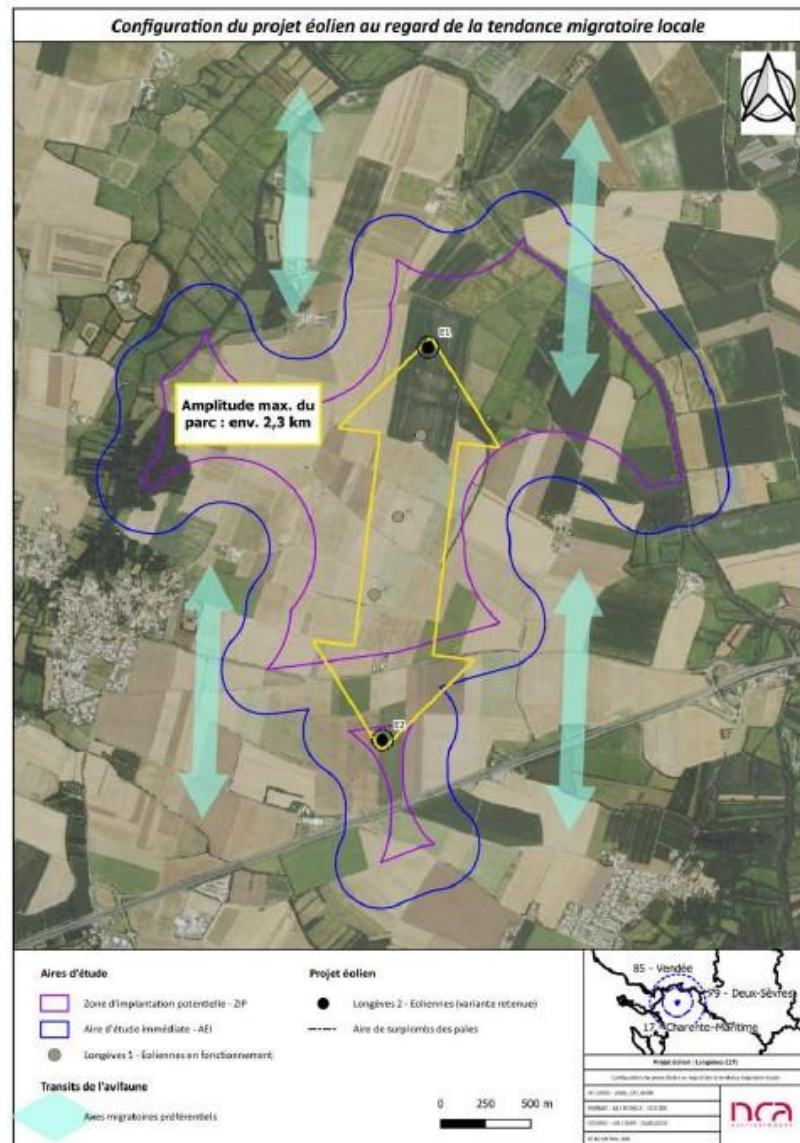
Période hivernale:

Les **enjeux** des habitats de la ZIP varient de **très faible à modéré** au regard de l'utilisation possible ou avérée des espèces contactées au cours des inventaires et de celles répertoriées dans les recherches bibliographiques.

CONCLUSIONS SUR L'AVIFAUNE

Au vu de la bibliographie, du contexte environnemental local et de la configuration du parc éolien de Longèves 2 (qui vient s'ajouter à Longèves 1), l'effet barrière potentiellement induit est réduit en raison de l'orientation quasi-parallèle aux principaux axes de transits de l'avifaune migratrice, d'un nombre limité de turbines (2), et d'une distance inter-éoliennes satisfaisante (environ 550 m en moyenne), facilitant les déplacements au travers du parc pour les espèces les moins sensibles à la présence des turbines.

+ Mise en place d'un dispositif anti-collision (SDA). La mesure consiste à placer, sur le parc éolien, un système de détection de l'avifaune (SDA) ciblant les espèces dont le vol (comportement, trajectoire) induit un risque non négligeable de mortalité par collision.



CONCLUSIONS SUR LE PAYSAGE

Respect des préconisations paysagères du bureau d'étude (NCA) :

- Il est recommandé d'implanter les éoliennes en suivant la ligne d'implantation de celles déjà au sein de la ZIP afin de favoriser une harmonie paysagère. En effet, les trois éoliennes de Longèves sont implantées dans un axe nord/sud. Continuer ce motif linéaire permettra une meilleure lecture du parc dans le paysage et évitera un motif linéaire étendu dans un axe ouest/est. La prégnance du parc depuis le sud et le nord de l'AEI serait donc moins importante.

Il est préconisé d'implanter les éoliennes sur une unique ligne, ce qui favorisera la lecture du projet dans son environnement en évitant un étalement des éoliennes.

- Pour les résidents particulièrement exposés à la construction du projet et souhaitant s'en isoler, il peut être proposé d'ornementer leurs jardins avec des aménagements végétaux visant à filtrer les visibilités vers le parc éolien. Ces aménagements peuvent s'apparenter à la création de talus ou de buttes plantés, ainsi qu'à la plantation de haies ou de sujets isolés.

CONCLUSIONS SUR LE PAYSAGE

- À l'échelle de l'aire d'étude immédiate (AEI), la visibilité du projet est bien plus marquée, en particulier dans les plaines ouvertes situées entre Joliette, Pied Lizet et la Pérault, où les habitations sont les plus proches.
- Plusieurs lieux de vie sont exposés, parfois à moins de 600 m des éoliennes. Les haies bocagères ou boisements ne suffisent pas toujours à masquer les vues.
- Toutefois, le paysage est déjà structuré par la présence des éoliennes de Longèves I, ce qui réduit partiellement la sensibilité visuelle des riverains, habitués à cette présence.
- Dans l'ensemble, l'impact visuel est plus sensible à l'échelle de l'AEI, avec quelques situations classées en impact moyen, notamment en lien avec la proximité résidentielle. Néanmoins, grâce à un positionnement cohérent et une densification maîtrisée du motif éolien, l'insertion paysagère globale du projet de Longèves II reste mesurée.

PHOTOMONTAGES

📍 Point de vue n°1 : Au sud du Hameau « La Bonnelière »

→ Impact fort



PHOTOMONTAGES

📍 Point de vue n°2 : Au sud du Hameau la Sansonnerie en direction de Longèves

→ Impact moyen



PHOTOMONTAGES

🕒 Point de vue n°3 : A la sortie Nord/Ouest d'Angliers (Rue du Petit Peu)

→ Impact moyen



PHOTOMONTAGES

📍 Point de vue n°4 : A proximité du parc éolien citoyen d'Andilly

→ Impact faible



CONCLUSION SUR L'ACOUSTIQUE (ECHOPSY)

- 🕒 Campagne de mesures acoustiques de novembre 2023 à mai 2024:
 - Conditions hivernale et printanière (avec feuillage);
 - 3 types de machines simulées (N117, V117 et SG114);

		Impact prévisionnel - Période diurne - SO								Risque
Vitesse de vent		3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Pt1	Lamb	38,5	38,5	40,2	41,2	42,8	44,5	44,9	47,6	FAIBLE
	E	0,5	1,0	2,0	4,7	4,9	2,7	2,4	1,1	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt2	Lamb	37,4	38,2	40,0	42,6	44,8	47,9	49,0*	51,0*	FAIBLE
	E	0,2	0,3	0,5	0,7	0,6	0,3	0,2*	0,1*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt3	Lamb	37,7	39,6	41,6	43,8	45,9	48,6	50,7	53,5	FAIBLE
	E	0,3	0,3	0,6	0,8	0,6	0,3	0,2	0,1	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt4	Lamb	52,7	54,6	54,7	55,6	56,8	57,3	58,6	59,3	FAIBLE
	E	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt5	Lamb	40,8	42,9	44,7	46,4	48,1	49,1	50,8*	52,1*	FAIBLE
	E	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1*	0,0*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt6	Lamb	42,9	45,3	46,6	48,2	50,2	51,5	52,8*	54,2*	FAIBLE
	E	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2*	0,1*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt7	Lamb	43,1	41,6	42,5	44,0	45,5	47,0	47,1*	48,0*	FAIBLE
	E	0,1	0,1	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3*	0,2*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

* Résultats extrapolés

		Impact prévisionnel - Période nocturne - SO								Risque
Vitesse de vent standardisée		3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s	
Pt1	Lamb	31,3	34,1	37,1	40,1	41,8	42,1	42,6*	43,3*	TRES PROBABLE
	E	3,8	3,4	5,9	8,5	8,5	7,2	5,4*	4,1*	
	D	0,0	0,0	2,1	5,1	5,5	4,2	2,4	1,1	
Pt2	Lamb	28,0	30,4	35,3	39,6	41,0	41,9	45,2*	47,6*	FAIBLE
	E	2,1	2,1	1,8	1,5	1,6	1,3	0,6*	0,3*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt3	Lamb	31,0	33,7	37,1	39,9	41,1	44,2	46,5*	49,0*	FAIBLE
	E	1,9	1,3	2,0	2,3	2,1	0,9	0,5*	0,3*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt4	Lamb	40,7	42,8	43,3	45,6	46,0	46,7	52,0	51,5	FAIBLE
	E	0,2	0,3	0,7	1,0	1,3	1,1	0,3	0,3	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt5	Lamb	31,6	34,5	37,0	39,6	40,8	37,8	41,5*	42,6*	FAIBLE
	E	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	1,4	0,5*	0,4*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt6	Lamb	33,6	35,8	39,0	42,1	43,9	42,2	45,1*	46,2*	FAIBLE
	E	0,9	1,0	1,3	1,6	1,6	2,9	1,2*	0,9*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Pt7	Lamb	43,8	43,9	43,9	44,6	45,9	47,4	47,3*	47,9*	FAIBLE
	E	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3*	0,2*	
	D	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	

* Résultats extrapolés

- 🕒 Risque d'émergence très probable au niveau du point de mesure n°1 (La Bonnelière) en période nocturne (SO et NE) pour les 3 types de machines (ferme d'élevage + habitation isolée)
- 🕒 Application d'un plan de bridage commun au 2 parcs pour être en conformité

PREMIERES CONCLUSION SUR L'ACOUSTIQUE

- 🕒 Mise en place **d'un plan de bridage sur les 5 éoliennes** afin de réduire les émergences et respecter la réglementation en vigueur (+ 5 dB le jour et + 3 dB la nuit).

- Plan de bridage (SO) – N117 - 3,6 MW

Noms des éoliennes	Plan de bridage _ fonctionnement nocturne des machines VS10							
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	>10 m/s
E01					Mode 4	Mode 7	Mode 3	
E02				Mode 5				
L01				Mode 6	Mode 2			
L02			Mode 5	Mode 7	Mode 4	Mode 4		
L03				Mode 6	Mode 7	Mode 10	Mode 6	Mode 4

- Plan de bridage (NE) – N117 – 3,6 MW

Noms des éoliennes	Plan de bridage _ fonctionnement nocturne des machines VS10							
	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	> 10 m/s
E01			Mode 5	Mode 7	Mode 10	Mode 8	Mode 6	Mode 5
E02				Mode 4	Mode 4	Mode 1		
L01				Mode 6	Mode 4	Mode 4	Mode 3	Mode 4
L02				Mode 4	Mode 4	Mode 3	Mode 3	
L03				Mode 4	Mode 3	Mode 1		

MESURES ERC

Mesures	
Evitement	-Evitement des zones à enjeux majeurs lors du choix du site -Évitement des zones à enjeux fort au sein de la ZIP -Adaptation du calendrier de travaux
Réduction	-Utilisation des chemins existants du premier parc (à renforcer) -Réduction du nombre d'éolienne (2 en extension au lieu de 3) -Interdistances confortables pour assurer le passage de la faune -Mise en place d'un plan d'arrêt en faveur des chiroptères sur l'ensemble du parc + adaptation dès la 1^{ère} année ➔ protection de 90% des contacts -Plan de gestion acoustique commun aux 2 parcs -Suivi environnemental du chantier -Mise en place SDA Avifaune
Accompagnement	-Plantation de haies + bourse aux arbres -Mise en place d'une jachère -Suivi du milieu naturel + application des suivis environnementaux -Chèque énergie (riverains) -Campagne de sauvegarde des nichées de Busards

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



LES RETOMBEES ECONOMIQUES LOCALES

L'énergie éolienne génère des retombées économiques locales en termes d'emplois et d'activité.

Le chantier sollicite des compétences des TPE et PME régionales :

- 🌀 Géomètre, notaire, huissier..
- 🌀 Fournitures, béton, ferrailage, fondation
- 🌀 Installation réseau et raccordement
- 🌀 Surveillance et sécurité du chantier

Ces investissements font vivre l'économie régionale (hôtellerie, restauration, services...)

LES RETOMBEES ECONOMIQUES LOCALES

Les retombées économiques locales sont inhérentes au développement de tout parc éolien. Elles se présentent de plusieurs façons :

- ② Les retombées fiscales :

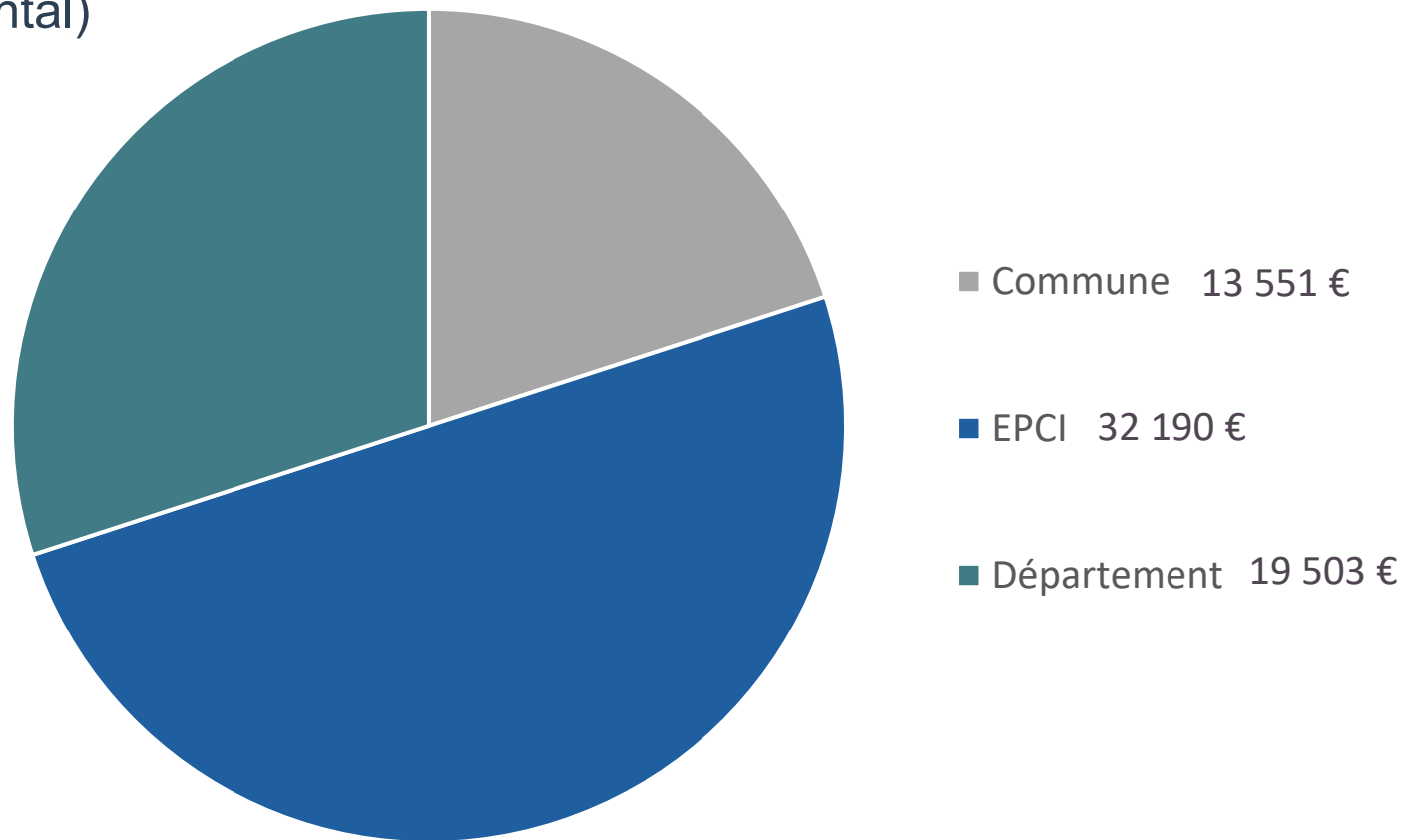
Elles sont versées par l'exploitant aux services fiscaux qui rétrocèdent en janvier 20% de ce montant à la commune (50% à l'EPCI et 30% au département)

- ② Les mesures d'accompagnement pour la commune (à notre initiative)

- ② Les mesures d'accompagnement pour les habitants (à notre initiative)

LES RETOMBÉES ECONOMIQUES pour la commune de Longèves

- ⦿ Fiscalité pour un projet de 2 éoliennes et un PDL sur la commune de Longèves
- ⦿ FPU (fiscalité professionnelle unique) dont IFR (20% commune, 50% EPCI et 30% conseil départemental)



LES RETOMBÉES ECONOMIQUES pour les riverains

- ② Mise en place d'un **chèque énergie** sous la forme d'un nombre de kilowattheure (1000), chèque versé aux habitants de Longèves, pendant 20 ans à compter de la mise en service des futures éoliennes.
- ② Prix du KWh = 0,27 € soit environ 270 € par foyer/an (5 400 € par foyer sur 25 ans).

PLANNING PREVISIONNEL



PLANNING PREVISIONNEL – PHASE D'INSTRUCTION

2026

- **Mars** : Dépôt du dossier DAE
- **Juin 2026** : Recevabilité du dossier et lancement de la consultation parallélisée
- **3 Septembre au 3 décembre** : Phase d'examen et de consultation comprenant une enquête publique de 3 mois

2027

- **Mars/avril** : Avis du Préfet sur le projet (autorisation ou refus)

2028-
2029

Construction du parc + mise en service

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Théo BOURDEAU
Responsable régional du développement
07 89 29 74 65
theo.bourdeau@energieteam.fr



Geoffrey THOREL
Chargé d'études
06 28 79 26 24
geoffrey.thorel@energieteam.fr



Laurent REDON
Chef de projet Nouvelle Aquitaine
06 28 79 26 02
laurent.redon@energieteam.fr

EnergieTEAM

Agence Ouest

13 rue de la Loire
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél : 03 22 61 10 80
www.energieteam.fr

